



COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2016

L'an deux mil seize, le quinze février à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :	<u>Étaient présents :</u>
09/02/2016	Monsieur Éric BAREILLE
Date d'affichage :	Madame Maria BOISANTÉ
08/02/2016	Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
	Monsieur Jean-Marc MELLIERE
	Monsieur Robert LEBRUN
	Madame Martine AMRANE
Membres en exercice : 29	Monsieur Rachid BENYACHOU
Présents : 28	Monsieur Isa TOPALOGLU
Représentés : 1	Madame Nathalie CHARPENTIER
Votants : 29	Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT
	Madame Chantal VEYSSADE
	Monsieur Florent DUPRIEZ
	Madame Françoise COSTO
	Madame Hélène DEMAN
	Madame Françoise CELESTIN
	Madame Sylvie JAMI
	Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
	Madame Jessica DELATTRE
	Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
	Monsieur Serge BARDY
	Madame Catherine GUILCHER
	Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE
	Madame Françoise GAUDOT
	Monsieur Jérôme DUMOULIN
	Madame Patricia LAMBERT
	Monsieur Vincent WEILER
	Monsieur Didier EUDE
	Madame Laurence PAROUTY

Était absente et représentée :

Madame Marie-Odile MARCISSET

Donne procuration à :

Madame Maria BOISANTÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Rachid BENYACHOU

### **POINT 1.1 : APPROBATION DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 7 ET 17 DÉCEMBRE 2015**

➤ Les procès-verbaux des conseils municipaux des 7 décembre et 17 décembre 2015 sont **approuvés à l'unanimité**.

### **POINT 1.2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

➤ **Décision n°66 du 11 décembre 2015** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer une convention de formation avec l'École de Conduite Française sise 21 avenue Charles Monier 77240 CESSON pour une formation intitulée « **Permis BE remorque** » durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2016 en faveur d'un agent de la commune pour un montant total de 1 005 € (TTC) pris en charge dans sa totalité par la ville de Vert-Saint-Denis.

➤ **Décision n°67 du 22 décembre 2015** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer la convention d'occupation précaire conclue avec le centre hospitalier Marc Jacquet de Melun pour la location du pavillon situé au 21 rue Salvador Allende à Vert-Saint-Denis, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016.

➤ **Décision n°01 du 6 janvier 2016** la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer l'avenant n°4 au marché n°2015M07 relatif au réaménagement de l'accueil de la mairie concernant des travaux supplémentaires sont à prévoir pour la fourniture et la pose d'une trappe à carreler, la réalisation d'une chevêtre sur le plancher bois, avec la société NC Rénovation - ZAC du Bois des Saints Pères - rue de la Coulée Verte 77240 CESSON, pour le lot n°1 « gros œuvre/carrelage ». Le nouveau montant du marché s'élève à 22 941,39 € HT, soit une augmentation de 1,77 % par rapport au montant initial. Les autres dispositions du marché restent inchangées.

### **POINT 2.1 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016**

VU l'avis de la commission des finances du 3 février 2016,

ENTENDU l'exposé concernant les orientations générales du budget 2016,

➤ **Après un débat pendant lequel toutes les parties ont pu largement s'exprimer, le Conseil municipal, PREND ACTE** de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2016.

### **POINT 2.2 : APPROBATION DU PROJET DE CONTRAT TERRITORIAL RÉGIONAL ET DE SON PLAN PRÉVISIONNEL DE FINANCEMENT**

**CONSIDÉRANT** le projet de construction en cours de 470 logements dans le cadre de la ZAC du Balory et les projets de constructions sur les parcelles privées dans le tissu urbain existant,

**CONSIDÉRANT** que l'accroissement de la population communale découlant de ces projets d'urbanisation génère de nouveaux besoins,

**CONSIDÉRANT** que la commune se doit d'adapter son offre de services par la création d'un groupe scolaire dans le nouveau quartier du Balory, la réhabilitation et l'extension de ses bâtiments périscolaires notamment les accueils de loisirs élémentaires et maternels inclus dans les groupes scolaires Freinet et Rostand,

**CONSIDÉRANT** la saturation prochaine du cimetière communal et la nécessité pour la commune de mettre en œuvre son extension,

**CONSIDÉRANT** que ces projets d'investissement peuvent faire l'objet d'un financement éligible au titre du contrat régional territorial, selon des modalités de calcul et de critères précis qui ouvrent droit à une taux de subvention de 20 % pour la commune,

**CONSIDÉRANT** les prêts, subventions à l'investissement et dotations pouvant par ailleurs être sollicités auprès de la CAF et de l'État,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

➤ **Article 1 : APPROUVE** les opérations à présenter dans le cadre du futur contrat régional territorial,

➤ **Article 2 : APPROUVE** le plan prévisionnel de financement dudit contrat régional territorial tel que précisé en annexe de la présente délibération,

➤ **Article 3 : PRÉCISE** que la part relative au financement par la commune des dépenses inscrites au titre du contrat régional territorial, soit un montant estimé à 527 881 € au stade des prévisions du plan prévisionnel annexé ci-après, se fera sur fonds propres de la commune, et sera complétée par un recours modéré à l'emprunt

➤ **Article 4 : AUTORISE** Monsieur le Maire ;

- à solliciter l'avis du Directeur départemental des finances publiques,
- à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la région au titre du contrat régional territorial, pour la période 2016 - 2021,
- à signer tout document s'y rapportant

Opération	Montants des opérations proposées HT	Échéancier Prévisionnel de réalisation					Subvention régionale	DETR	CAF	Montant global des subventions	Part Communale
		2017	2018	2019	2020	2021					
Cimetière	546 270	246 270	300 000				109 254	110 000		219 254	327 016
Aish Freinet	430 000		430 000				86 000	55 000	30 000	171 000	259 000
Aish Rostand	375 000			375 000			75 000	55 000	30 000	160 000	215 000
Total HT	1 351 270	246 270	730 000	375 000	0	0	270 254	220 000	60 000	550 254	801 016
TVA	270 254										
Total TTC	1 621 524										

**POINT 2.3 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 (DETR)**

CONSIDÉRANT le double intérêt tant pour les usagers du service public communal que pour le budget communal, de solliciter la DETR aux fins de réaliser ces travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- APPROUVE les trois opérations éligibles à présenter au titre de la DETR 2016,
- ARRÊTE les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel tel que ci-après :

OPÉRATION	NATURE	DÉPENSES HT	SUBVENTIONS	RECETTES	ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL
Réhabilitation cuisine Freinet	TRAVAUX	74 000,00	DETR 60% du HT	44 400,00	été 2016
Accessibilité groupe scolaire L. Pasteur	TRAVAUX	22 988,00	DETR 50 % du HT	11 494,00	été 2016
Accessibilité groupe scolaire L. Michel.	TRAVAUX	64 957,28	DETR 50 % du HT	32 478,64	été 2016
<b>TOTAL</b>		<b>161 945,28</b>	<b>Sous total DETR</b>	<b>88 372,64</b>	
			Commune	73 572,64	
			<b>TOTAL</b>	<b>161 945,28</b>	

➤ SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la DETR 2016, à concurrence de 88 372,64 € HT, selon la répartition suivante par opération :

- 44 400,00 € HT pour la réhabilitation de la cuisine Freinet,
  - 32 478,64 € HT pour la mise aux normes PMR du groupe scolaire L. Michel,
  - 11 494 € HT pour la mise aux normes PMR du groupe scolaire L. Pasteur
- DIT que les crédits pour réaliser les travaux sont prévus au BP 2016.

**POINT 2.5 : RECENSEMENT DES MARCHÉS PUBLICS PASSÉS EN 2015**

➤ Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics (annexe consultable en mairie).

**POINT 3.1 : DEMANDE D'INSCRIPTION AU TITRE DU PROGRAMME DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE RELATIVES A LA CIRCULATION ROUTIÈRE POUR LA CRÉATION D'UN ÉCLAIRAGE SPÉCIFIQUE DE TRAVERSÉE PIÉTONNE RUE PASTEUR**

CONSIDÉRANT que la commune de Vert-Saint-Denis projette la création d'un éclairage spécifique de traversée piétonne rue Pasteur sur le plateau surélevé au droit de la mairie,

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût des travaux est arrêtée à la somme de 6 565,12 € HT, soit 7 878,14 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- SOLLICITE l'inscription au titre du programme 2016 de répartition et d'utilisation du produit des amendes de police relatives à la circulation routière pour la création d'un éclairage spécifique de traversée piétonne rue Pasteur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**POINT 4.1 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE - « EXPÉRIMENTATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS ÉLABORÉS PAR LES ADOLESCENTS »**

CONSIDÉRANT que le projet présenté par la Commune, intitulé «Rendez-vous urbain, manifestation culturelle et citoyenne» a fait l'objet d'un avis favorable de la CAF de Seine-et-Marne,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- DÉCIDE de s'engager dans cette action jusqu'en 2017,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs et de financement intitulée « Expérimentation pour la mise en œuvre de projets élaborés par les adolescents » et tous les documents s'y rapportant, y compris les avenants.

**POINT 4.2 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE SEINE-ET-MARNE « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE-AIDE SPÉCIFIQUE RYTHMES ÉDUCATIFS » ET « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EXTRASCOLAIRE »**

CONSIDÉRANT l'objet de la convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de :

- la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'accueil périscolaire,
- la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'accueil extrascolaire,
- l'« aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE)»

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement des conventions d'objectifs et de financement « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire et périscolaire Aide spécifique rythmes éducatifs » et « Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement Extrascolaire» et tous les documents s'y rapportant, y compris les avenants.

**POINT 5.1 : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ**

VU l'avis du comité de pilotage réuni en date du 26 janvier 2016,

ENTENDU l'exposé concernant les orientations générales du règlement local de publicité à venir,

- Après un débat pendant lequel toutes les parties ont pu largement s'exprimer, le Conseil municipal PREND ACTE de l'organisation du débat d'orientations générales du règlement local de publicité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme, Vert-Saint-Denis, le 18 février 2016

Le Maire,



Eric BAREILLE